

COMPTE-RENDU
Réunion du 30 mai 2017

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué par lettre en date du 6 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le jeudi 13 avril 2017 à 18h00 à Listrac-médoc (Salle polyvalente).

Nombre de votants	29
Nombre de pouvoirs	3
Absents	1

➤ **Administration Générale**

- Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 avril 2017,
- Adhésion à Gironde Ressources,
- SDEEG - Désignation d'un membre à la commission consultative transition énergétique.

➤ **Ressources Humaines**

- Autorisation au Président à signer les conventions de mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux auprès de la Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne,
- Adoption de la grille indiciaire des Sauveteurs Aquatiques.

➤ **SPANC**

- Approbation du protocole transactionnel dossier Filipetti (spanc) : Autorisation au président à signer le protocole.

➤ **Action Sociale**

- Autorisation au Président à percevoir une rémunération pour ses fonctions de PDG de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne.

➤ **Finances**

- Budget SPANC 2017 – Décision modificative n°1.

➤ **Informations au Conseil**

➤ **Questions diverses**

46-05-17	Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 avril 2017	POUR	UNANIMITE
47-05-17	Adhésion à l'établissement public administratif : Gironde Ressources	POUR	UNANIMITE
48-05-17	SDEEG – Désignation d'un membre à la commission consultative transition énergétique	POUR	UNANIMITE
49-05-17	Autorisation au Président à signer les conventions de mise à disposition de deux fonctionnaires territoriaux auprès de la Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne	POUR	UNANIMITE
50-05-17	Adoption de la grille indiciaire de rémunération des sauveteurs aquatiques recrutés pour la saison estivale 2017	POUR	UNANIMITE
51-05-17	Approbation du protocole transactionnel dossier FILIPETTI (SPANC) – Autorisation au Président à signer le présent protocole	POUR	UNANIMITE 1 abstention
52-05-17	Autorisation au Président à percevoir une rémunération pour ses fonctions de PDG de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne	POUR	MAJORITE 2 contre
53-05-17	Budgets SPANC 2017 – Décision modificative n°1	POUR	UNANIMITE